

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/186 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA CIRCONSCRIPTION ET LE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-CORSE ET CREATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION DE CORSE

SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU la saisine du Préfet de Corse datant du 9 septembre 2010,

- VU** la délibération n° 10/172 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2010 portant avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à la modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et à la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Corse,
- SUR** rapport conjoint de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DEMANDE au Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation de surseoir à la prise du décret relatif à la localisation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, jusqu'à la session de rentrée qui se tiendra les 6 et 7 octobre 2011, au cours de laquelle un avis de l'Assemblée de Corse sera formulé.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Corse

Lors de la session extraordinaire des 23 et 24 juin 2011, j'ai décidé de retirer le rapport portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région de Corse.

J'ai demandé à la Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à la Commission des compétences législatives et réglementaires d'entendre les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, et de procéder à une analyse juridique et économique de la situation au regard de la fixation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

La commission mixte a entendu le mercredi 20 juillet 2011 à la Collectivité Territoriale de Corse, les deux délégations consulaires.

Elle s'est réunie à nouveau le 28 juillet 2011 à 14 heures afin de poursuivre et d'approfondir son analyse, sur les bases des travaux du secrétariat général de l'Assemblée de Corse et de l'inspecteur général des services.

Ce travail doit être poursuivi et sera présenté, dans sa forme définitive, à la commission mixte qui formulera un avis en septembre.

Sur la base du rapport présenté par ladite commission, le Conseil Exécutif proposera à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur la question du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, lors de la séance de rentrée appelée à se tenir les 6 et 7 octobre prochains.

C'est pourquoi, l'Assemblée de Corse demande dans l'immédiat, au ministre concerné de surseoir à la prise du décret relatif à la localisation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse jusqu'à la session considérée, au cours de laquelle un avis sur la localisation sera formulé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.